



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Gestion intégrée des certifiés et agrégés
en disciplines scientifiques*

DPE7

Affaire suivie par :

Cécile Boussaud

Tél : 01 30 83 41 41

Mél : ce.dpe@ac-versailles.fr

3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Division des personnels enseignants

Versailles, le **12 AVR. 2023**

La rectrice de l'académie de Versailles

à

Monsieur Kai TERADA
Professeur agrégé de mathématiques
8 bis rue Martel
75010 Paris

Envoi postal recommandé avec accusé réception n° 1A 199 966 1150 3 et envoi simple

Objet : votre demande de mouvement intra académique pour la rentrée 2023

Vous êtes actuellement affecté au lycée polyvalent Jean-Baptiste Poquelin, à Saint Germain en Laye. Vous avez participé au mouvement intra-académique pour la rentrée 2023 et avez formulé un vœu unique pour le lycée polyvalent Joliot-Curie, à Nanterre.

Vous étiez titulaire d'une chaire au sein de cet établissement du 1^{er} septembre 2006 au 25 septembre et avez été muté dans l'intérêt du service à compter du 26 septembre 2022.

La situation au sein du lycée polyvalent Joliot-Curie, pour laquelle votre mutation dans l'intérêt du service avait été décidée, est toujours en vigueur.

Dans ce cadre, je ne peux accepter votre demande de retour au sein de cet établissement et vous informe que votre participation au mouvement intra-académique 2023 est neutralisée.

*Pour la rectrice, et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines*

Michaël Chaussard